

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

**COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS
QUINZIEME SESSION ORDINAIRE
25-26 JANVIER 2008
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

EX.CL/370 (XII)

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRECEDENTES
DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF ET
DE LA CONFERENCE**

INTRODUCTION

Le présent rapport est un récapitulatif de la mise en œuvre des différentes décisions, déclarations et autres mesures des organes de décision de l'Union africaine par les Départements, Directions et Unités de la Commission au cours de la période considérée à savoir, de juillet à décembre 2007.

En effet, au cours de leurs différentes sessions ordinaires, extraordinaires et spéciales, le Conseil exécutif et la Conférence de l'Union ont adopté un certain nombre de mesures à l'issue de leurs travaux. Ces décisions constituent la base juridique pour la Commission et les autres organes de l'Union pour l'exécution de leurs activités en vue de la réalisation du processus d'intégration sur le continent. Nombre de ces activités ont été entreprises en collaboration avec les Etats membres sous forme de consultations et de réunions de coordination destinées à harmoniser les positions et les actions et visaient la plupart du temps l'adoption de positions communes et de décisions harmonisées.

Les activités menées au cours de la période considérée portent sur différentes questions et un certain nombre de questions cruciales d'intérêt pour les Etats membres. Il s'agit de questions d'ordre juridique, administratif, financier, politique, de paix et de sécurité et de questions d'ordre économique, social et culturel. Certaines de ces activités sont l'objet de rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil exécutif et/ou de la Conférence.

Étant donné les contraintes budgétaires et de ressources humaines rencontrées au cours de la période considérée, certaines des décisions ayant des incidences financières très élevées, n'ont pas été mises en œuvre ; et d'autres pour des raisons d'ordre technique et/ou de manque de temps ont été reportées à une date ultérieure en attendant que les conditions s'améliorent et que les difficultés soient éliminées.

QUESTIONS JURIDIQUES

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
<p>Ex.CL/Dec. 352 (XI) Décision sur l'état des traités de l'OUA/UA DOC. Ex.CL/339 (XI)</p>	<p>LANCE UN APPEL aux Etats membres pour qu'ils accordent la priorité à l'accélération de la signature et de la ratification/adhésion aux traités de l'OUA/UA ; DEMANDE à la Commission, avec l'assistance des Etats membres, d'harmoniser les textes dans les langues officielles ;</p> <p>DEMANDE aux Etats membres de soumettre à la Commission leur mode de ratification/adhésion aux traités, conformément aux procédures constitutionnelles en vigueur dans chaque Etat membre afin de permettre à la Commission d'achever la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif sur l'harmonisation des procédures de ratification au niveau des Etats membres ;</p> <p>DEMANDE EGALEMENT à la Commission d'accélérer la mise en œuvre des précédentes décisions du Conseil, en particulier sur la révision des traités de l'OUA/UA et spécialement ceux qui datent des années 1960 et qui ne sont pas encore entrés en vigueur ;</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>La Commission, à travers des notes verbales, a invité les Etats à soumettre leurs procédures respectives. Au 1^{er} décembre 2007, dix neuf (19) Etats membres ont réagi.</p> <p>Mise en œuvre partiellement et s'inscrit dans les activités du Bureau du Conseiller juridique pour 2008.</p> <p>En cours de mise en œuvre</p>		<p>Vu les nombreuses activités du Bureau du Conseiller juridique, la mise en œuvre a été reportée à début 2008.</p> <p>Certains Etats membres ont réagi tandis que d'autres devront soumettre à la Commission l'information sur leurs procédures de ratification/adhésion. La Commission est en train de finaliser une étude en vue de la convocation d'une réunion des ministres de la justice/procureurs généraux prévue du 10 au 14 mars 2008.</p> <p>Le Bureau du Conseiller juridique est impliqué dans la mise en œuvre des programmes de tous les autres départements et n'a pas été en mesure d'entreprendre en priorité cette activité importante faute de ressources humaines. Toutefois, cette activité est en cours de mise en œuvre.</p>

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	<p>DEMANDE EN OUTRE à la Commission de trouver rapidement une solution au manque de cohérence entre les textes dans les différentes langues et de recruter un expert juriste de langue arabe pour aider à cet égard.</p>			

FEMME, GENRE ET DEVELOPPEMENT

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
<p>Assembly/AU/Dec 143 (VIII) Décision relative aux rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique Doc. EX.CL/306(X)</p>	<p>LANCE UN APPEL aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils soumettent leurs rapports de toute urgence afin d'informer l'UA des progrès réalisés à ce jour ;</p> <p>INVITE les Etats membres à honorer tous les engagements pris dans la Déclaration solennelle sur l'Egalité entre les hommes et les femmes en Afrique ;</p>	<p>Depuis la dernière session de la Conférence en janvier 2007, six (6) Etats membres ont soumis leurs rapports sur la Déclaration solennelle à savoir, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Rwanda. A ce jour, quinze (15) Etats membres ont soumis leurs rapports sur la Déclaration solennelle, à savoir, l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Ghana, le Lesotho, le Mali, Maurice, la Namibie, le Rwanda, le Sénégal, l'Afrique du Sud et la Tunisie.</p> <p>Le Comité des Femmes de l'Union africaine a tenu sa deuxième réunion les 18 et 19 avril 2007, réunion à laquelle il a été décidé de mener des activités de sensibilisation en vue de la mise en œuvre effective de la Déclaration solennelle. Par ailleurs, compte tenu du rôle de premier plan des parlements nationaux dans la mise en œuvre et la vulgarisation du contenu de la Déclaration solennelle, une conférence sur le rôle du parlement dans la vulgarisation et dans la mise en œuvre de la Déclaration solennelle a été organisée du 10 au 12 octobre 2007 au Siège de l'UA à Addis-Abeba.</p>		<p>Manque de capacités dans les mécanismes nationaux pour analyser le rapport relatif à la mise en œuvre de la Déclaration solennelle.</p> <p>Manque de connaissance, au niveau national, sur la Déclaration solennelle</p>

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
		<p>La Commission de l'Union africaine envisage d'organiser un programme de formation à l'intention des hauts fonctionnaires des ministères en charge de la condition féminine sur la soumission de rapports relatifs à la mise en œuvre de la Déclaration solennelle.</p>		
	<p>INVITE EGALEMENT la Commission à aider les Etats membres dans le processus d'élaboration des rapports sur la Déclaration solennelle, et à prendre les mesures nécessaires à cette fin ;</p> <p>DEMANDE aux Etats membres d'adopter le contenu de la Déclaration comme cadre pour l'accélération de la mise en œuvre des instruments et de la plate-forme existants pour l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau national, afin d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration ;</p>	<p>Le Bureau de l'UA au Malawi a entamé les premiers contacts avec le Gouvernement du Malawi pour savoir si le Malawi pourrait abriter cette Conférence au début de 2008. En attendant, la Direction du Genre de l'Union africaine, en collaboration avec l'Unité du Genre du NEPAD et la CEA, a demandé une étude sur la participation des femmes au développement économique, étude qui fournira les données sur la responsabilisation des femmes africaines, leurs rôles dans l'économie, les opportunités, les difficultés et les menaces, pour examen par la Conférence.</p> <p>La Direction du Genre de la Commission de l'UA continue de collaborer avec la Coalition des organisations de la société civile, et Solidarité pour les droits de la femme africaine en vue de la ratification rapide, par tous les Etats membres, du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, de sa popularisation, de sa vulgarisation à travers des réunions spécifiques, de sa publication et de sa diffusion.</p>		<p>Manque de capacités techniques et budgétaires à la Direction du Genre pour aider les Etats membres dans la soumission de leurs rapports.</p> <p>Le processus de ratification et/ou adhésion au Protocole est encore lent au niveau des Etats membres, mais encourageant</p>

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	<p>LANCE EGALEMENT UN APPEL aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils signent, ratifient et adhèrent au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.</p>	<p>A cet égard, la Commission et Solidarité pour les droits de la femme africaine ont organisé, du 2 au 4 avril 2007 à Tunis (Tunisie), une consultation régionale sur les stratégies pour l'accélération de la ratification du Protocole relatif aux droits des femmes, de l'Union africaine par les pays de l'Afrique du Nord.</p>		

INFORMATION ET COMMUNICATION

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) - Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
<p>Assembly/AU/ Dec. 151 (VIII) sur le drapeau de l'Union africaine</p>	<p>DECIDE de lancer un concours en vue de la sélection d'un nouveau drapeau pour l'Union africaine;</p> <p>DEMANDE à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser le concours avec les orientations suivantes qui ont été arrêtées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arrière plan du drapeau doit être vert pour symboliser l'espoir de l'Afrique ; - Les Etats membres doivent être représentés par des étoiles sur le drapeau. 	<p>La Commission a lancé le concours relatif au drapeau de l'UA depuis la dernière session de la Conférence des chefs d'Etat de janvier, et plus exactement le 8 février 2007.</p> <p>Une Note verbale a été envoyée à cet effet à tous les Etats membres, et des annonces ont été publiées sur le site web de l'UA. Dans le même temps, l'information concernant le concours a été diffusée au public général à travers le site de l'UA.</p> <p>Les critères de participation au concours ont été définis dans les termes de référence préparés par les services de la Commission en spécifiant que le concours était ouvert à tous les Africains, y compris ceux de la diaspora, conformément aux dispositions de la Décision de la Conférence.</p> <p>A la date limite officielle de soumission des propositions par les candidats, qui été fixée au 30 avril 2007, les dossiers reçus étaient les suivants :</p>		
	<p>DECIDE que le modèle proposé par le Guide de la Grande Jamahiriya arabe Libyenne soit considéré comme un des éléments du concours.</p>	<p>La Commission a reçu 117 propositions soumises par 74 candidats. Certains candidats ont présenté plus d'un échantillon de drapeau.</p> <p>Aux termes de la Décision 151 (VIII), le projet qui a été présenté au nom du Guide la Grande Jamahiriya arabe libyenne doit également figurer dans les propositions devant être présentées.</p> <p>Un Comité de sélection a été mis sur pied pour procéder à la présélection des propositions et pour finaliser le rapport devant être soumis à la</p>	<p>Mise en œuvre</p>	

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) - Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	<p>DEMANDE à la Commission de soumettre les résultats de la sélection à la neuvième session ordinaire de la Conférence en juillet 2007.</p>	<p>Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.</p> <p>Le Comité de sélection est composé d'experts africains choisis dans les Etats membres de l'UA.</p> <p>La réunion du Comité de sélection est prévue en mars 2008, pour examiner toutes les propositions.</p>	<p>Pas mise en œuvre</p>	
<p>Ex.CL/Dec. 296 (IX) - Décision relative à la Conférence des ministres de l'Information et de la Communication de l'Union africaine pour la création de la chaîne panafricaine de radio et télévision - Doc. Ex.CL/266(IX)</p>	<p>PREND NOTE du rapport;</p> <p>RAPPELLE la décision de la 5^{ème} session de la conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement, tenue en juillet 2005, à Syrte (Libye), sur la création d'une chaîne de télévision panafricaine – Doc. EX.CL/205(VII) Add.3;</p> <p>RAPPELLE EGALEMENT que le Conseil exécutif a adopté en janvier 2006, lors du Sommet de Khartoum (Soudan), le rapport de la réunion des experts tenue du 21 au 23 novembre 2005 au Caire (Egypte);</p> <p>PREND NOTE du rapport de la réunion du Comité de suivi de la création d'une Chaîne panafricaine de Radio et Télévision, tenue du 15 au 17 février 2006 au Caire (Egypte);</p> <p>RECONNAÎT l'importance de la création d'une Chaîne de Radio et Télévision panafricaine qui exprime les aspirations communes des peuples africains à une information équilibrée reflétant la véritable image du continent et facilitant les échanges, en vue de populariser un projet qui constitue une priorité pour l'intégration africaine;</p>	<p>A la demande du Conseil exécutif, la Commission a commencé à explorer les voies et moyens de mener une étude de faisabilité exhaustive en vue de la mise en œuvre effective de ce projet.</p> <p>Les activités entreprises jusque-là sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise sur pied d'un comité interdépartemental pour la mise en œuvre de l'étude. Ce Comité est composé de certains fonctionnaires de la Commission, qui sont en même temps membres du comité de suivi chargé de la création d'une chaîne panafricaine de radio diffusion et de télévision ; - la préparation des termes de référence par la Commission pour la sélection des experts devant entreprendre cette étude. Au cours de ses séances de travail, le Comité chargé de l'étude de faisabilité a jugé nécessaire de désigner deux experts qui devront effectuer une étude approfondie sur ce projet. Le premier expert sera chargé des aspects juridiques, financiers, technologiques et techniques du projet, sous la supervision du deuxième expert qui sera l'administrateur du projet et sera responsable de la mise en œuvre et de la finalisation du rapport du projet ; 		

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) - Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	<p>PREND NOTE AVEC SATISFACTION de l'offre de l'Egypte de prendre en charge dix pour cent (10%) du budget du projet;</p> <p>INVITE les Etats membres à redoubler d'efforts en vue de la création d'une Chaîne panafricaine de Radio et Télévision d'information générale, sous les auspices de l'Union africaine et propriété de ses Etats membres, auxquels reviendra la responsabilité de décider des partenariats à établir, en termes de savoir-faire technique et de financement;</p> <p>EXHORTE les Etats membres à s'engager à soutenir et à accélérer le processus de mise en œuvre du projet de chaîne de Radio et Télévision, destinée essentiellement à diffuser aux populations africaines des informations des activités sportives et culturelles, des documentaires et des films africains, susceptibles d'élargir les possibilités de communication entre les peuples;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les formulaires de candidature et les termes de référence ont été envoyés par Note verbale à tous les Etats membres du Comité de suivi chargé de la création de la chaîne panafricaine de radio diffusion et de télévision ; - les annonces de vacances de postes ont été publiées sur le site web de la Commission de l'Union africaine ; - la Commission a reçu les candidatures envoyées par les Etats membres et a procédé à la présélection des candidats ; - les premières consultations n'ayant pas été concluantes (seules cinq candidatures reçues), des appels à candidature ont été plus largement diffusés pour une deuxième fois, avec la participation de tous les Etats membres, et ce, du fait que la première consultation était limitée aux membres du Comité de suivi chargé de la création de la chaîne panafricaine de radio diffusion et télévision ; - à la date limite de soumission des candidatures pour la deuxième consultation, la Commission a reçu quinze candidatures dont quatorze provenaient de neuf Etats membres et une candidature d'un Etat non africain. Les candidatures reçues se présentent comme suit : sept (7) candidatures pour le poste de chef d'équipe, six (6) pour les postes de techniciens et deux (2) candidatures non appropriées ; 		
	<p>DEMANDE à la Commission d'organiser une réunion de hauts responsables des Etats membres et d'experts, en vue d'examiner les aspects relatifs au cadre juridique, au financement et aux volets technologiques et</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le Comité de présélection des candidats a tenu une réunion pour définir les critères de sélection des candidats ; 		

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) - Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	<p>techniques du projet et en faire un rapport exhaustif sur tous ces aspects;</p> <p>DEMANDE EGALEMENT à la Commission d'entreprendre une étude exhaustive sur la question et de la soumettre d'abord pour examen aux hauts responsables des Etats membres, et ensuite à la conférence des Ministres de l'information et de la communication, qui présentera ses conclusions et ses recommandations à la session ordinaire de la Conférence de l'Union en juillet 2007.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - des quinze (15) candidatures reçues, deux (2) candidats ont été retenus pour les postes de responsable de projet et de technicien ; - un mémorandum officiel a été adressé à cet effet à l'administration et aux autres services compétents de la Commission, pour examen et finalisation des contrats. <p>La Commission est en train de préparer les contrats qui seront finalisés et envoyés aux deux experts qui ont été retenus.</p>	<p>Pas mise en œuvre</p>	

PAIX ET SECURITE

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
<p>EX.CL/Dec.370 (XI)</p> <p>Décision sur la Conférence des Ministres africains en charge des questions de frontière</p> <p>DOC..X.CL/352 (XI)</p>	<p>DEMANDE au Président de la Commission et aux Etats membres de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la Déclaration et de rendre régulièrement compte aux organes délibérants de l'Union africaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation par la Commission, à Djibouti, les 1^{er} et 2 décembre 2007, d'une réunion d'experts à laquelle ont pris part les CER, les organismes africains de bassins fluviaux, le Secrétariat et d'autres agences des Nations unies, ainsi que d'autres partenaires de l'UA et structures spécialisées. La réunion a permis d'élaborer une matrice de mise en œuvre du Programme frontière de l'UA (PFUA), classant les activités à entreprendre par priorité et identifiant les partenariats à établir. - Mesures en cours en vue de la mobilisation de l'expertise et des ressources requises pour le suivi et la mise en œuvre du PFUA. 		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources humaines et financières requises - Complexité des questions en jeu qui requièrent une démarche minutieuse
<p>EX.CL/ Decl.1 (XI)</p> <p>Déclaration sur la situation en Côte d'Ivoire</p>	<p>Réitère le soutien indéfectible de l'Union africaine à l'Accord politique de Ouagadougou (APO)</p> <p>Encourage les parties ivoiriennes à poursuivre et à intensifier leurs efforts dans le contexte à l'APO et à continuer d'apporter au Facilitateur le</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation du Représentant spécial de l'UA en Côte d'Ivoire à la deuxième réunion du Comité d'évaluation et de contrôle tenue le 4 septembre 2007 à Ouagadougou. - Mission d'exploration, en novembre 2007, par la Direction Femme, Genre et Développement de la Commission de l'UA, en partenariat avec l'ONG Femmes Africa Solidarité, en vue d'examiner avec les femmes ivoiriennes, les 		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources humaines et financières

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	soutien nécessaire.	possibilités de bénéficier éventuellement d'un appui de la part de l'UA pour leurs initiatives. Cette mission devrait être suivie d'une autre mission composée de hautes personnalités féminines devant se rendre en Côte d'Ivoire.		- Retards dans la mise en œuvre de l'APO
<p>EX.CL/Dec.374(XI)</p> <p>Décision sur la situation des conflits en Afrique (sur le Darfour)</p>	<p>DEMANDE INSTAMMENT à toutes les parties concernées de déployer des efforts soutenus et concertés sur la base de ces développements récents et encourageants pour promouvoir la confiance en vue de faciliter la conclusion heureuse du processus de paix au Darfour;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau de Liaison de l'UA en Côte d'Ivoire maintient des contacts réguliers avec les pays signataires de l'APO et autres parties prenantes, ainsi qu'avec les membres de la communauté internationale participant au processus. - Intensification, par l'Envoyé spécial de l'UA pour le Darfour, S.E. Salim Ahmed Salim, et son homologue des Nations Unies, Jan Eliason, de leurs consultations avec les parties soudanaises, avec de nombreuses personnalités du Darfour et autres parties prenantes, afin de préparer le démarrage des négociations proprement dites. - Convocation, par les Envoyés spéciaux, de réunions à Arusha (Tanzanie) et à Ndjaména (Tchad) respectivement en août et en septembre 2007. 		<ul style="list-style-type: none"> - Dissensions au sein des mouvements rebelles.

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	<p>Préconise l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations autorisant la création de l'UNAMID.</p>	<p>- Soumission, la Commission, d'un rapport sur l'opération mixte UA/ONU, sur la base duquel le CPS a entériné le déploiement de l'UNAMID, jetant ainsi la base pour l'adoption le 31 juillet 2007 par le Conseil de sécurité, de la résolution 1769 (2007), autorisant la création de l'UNAMID pour une période initiale de 12 mois.</p>		<p>- Refus, par certains des responsables des mouvements, notamment Abdulwahid El Nour (SLM/A) et Khalil Ibrahim (JEM), de prendre part aux pourparlers de Syrte.</p>
		<p>- Mise en place, par l'UA et l'ONU, dans le cadre des préparatifs pour le transfert d'autorité de l'AMIS à l'UNAMID, d'une équipe multidisciplinaire de planification de la transition.</p> <p>- Etablissement de la capacité d'opération du Siège initial.</p> <p>Finalisation des préparatifs en vue du déploiement des trois unités de police formée en provenance du Bangladesh, du Népal et du Nigeria.</p> <p>- Progrès réalisé dans le processus de recrutement des troupes.</p>		<p>- Manque sérieux de capacité de mobilité pour l'UNAMID, surtout dans le domaine de l'aviation et des unités de transport routier avec de gros camions.</p> <p>- Situation sécuritaire préoccupante, y compris les attaques perpétrées à Haskanita le 29 septembre 2007 contre l'AMIS.</p>
<p>EX.CL/Dec.374(XI) Décision sur la situation des conflits en Afrique (sur la Somalie)</p>	<p>SE FELICITE des efforts déployés par la Commission en vue du déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et LANCE UN APPEL aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils fournissent le soutien</p>	<p>- Sensibilisation des Etats membres de l'UA pour qu'ils contribuent des troupes et soutiennent l'AMISOM.</p> <p>- Efforts en vue de la mobilisation de ressources financières et de la logistique auprès des partenaires de l'UA.</p>		<p>- Les difficultés financières et d'ordre logistique auxquelles la Commission est sans cesse confrontée ont entravé le renforcement de l'AMISOM. Des 8.000 hommes autorisés par le CPS, seuls 2 bataillons ougandais ont été déployés</p>

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	<p>nécessaire en vue de faciliter le parachèvement du déploiement de l'AMISOM et son maintien sur le terrain.</p> <p>. -Réunion du CNR du 15 juillet au 30 août 2007à Mogadiscio, à laquelle ont participé plus de 2600 délégués ainsi que l'UA. Le CNR a adopté plusieurs recommandations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre du Président de la Commission de l'UA au Secrétaire général de l'ONU pour transmettre l'appel lancé par le CPS en vue du déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU et de solliciter l'appui à l'AMISOM en attendant le déploiement. 		<p>jusqu'ici sur le terrain à Mogadiscio.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun Etat membre n'a annoncé une nouvelle contribution de troupes en dépit des appels répétés lancés par les organes de décision de l'UA, des démarches du Président de la Commission et des appels lances par le Conseil de sécurité de l'ONU. - Seulement quelques Etats membres ont fourni l'appui financier et logistique à l'AMISOM. Jusque-là, le soutien mobilisé provient essentiellement des partenaires. -Soutien limité des partenaires. - Situation sécuritaire précaire sur le terrain, ce qui a limité le champ d'opération de l'AMISOM. - Boycott du CNR par certains acteurs qui aurait pu contribuer à son aboutissement; il s'agit de la section du clan Hawiye, qui est majoritaire à Mogadiscio et des groupes d'opposition bases à l'étranger.

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	<p>ENCOURAGE la Commission, en collaboration avec l'IGAD, la Ligue des Etats arabes, les Nations unies et les autres parties prenantes, à continuer à fournir l'appui nécessaire pour permettre la convocation rapide du Congrès de réconciliation nationale (CRN) prévu en Somalie.</p>			<ul style="list-style-type: none"> - Absence de suivi adéquat de la mise en oeuvre des recommandations du CNR. - Montée de la tension au sein du TFG, avec une dissension de plus en plus profonde entre le Président Yusuf et le Premier ministre Ali Gedi, ce qui a amené ce dernier à rendre sa démission le 29 octobre 2007 et il a été remplacé par Nur Hassan Houssien.
<p>EX.CL/Dec.374(XI) (Comores)</p>	<p>EXPRIME SA PREOCCUPATION face aux graves difficultés auxquelles le processus de réconciliation est confronté aux Comores.</p> <p>SE FELICITE des décisions adoptées par le Conseil de paix et de sécurité les 9 mai et 9 juin 2007, ainsi que du communiqué adopté par les pays de la région lors de leur réunion tenue au Cap (Afrique du Sud), le 19 juin 2007.</p>	<p>- Appui de la Commission à la tenue d'une réunion des pays de la région à Pretoria les 8 et 9 juillet 2007, qui a adopté et soumis des propositions de sortie de crise.</p> <p>- Rapport à la réunion du CPS du 13 août 2007, qui a demandé à la Commission de travailler avec les pays de la région pour lui soumettre des propositions concrètes, y compris des sanctions contre les autorités illégales d'Anjouan.</p> <p>- Appui de la Commission à la réunion de hauts fonctionnaires des pays de la région et des pays contributeurs de troupes de la MAES à Addis-Abeba, le 4 septembre 2007, qui a élaboré des recommandations qui ont été examinées par le Comité ministériel des pays de la région à Pretoria, le 18 septembre 2007.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources disponibles pour permettre à la Commission d'assurer le suivi effectif des sanctions. - Insuffisance de moyens logistiques de la MAES et absence d'une composante navale pour faire respecter les restrictions des liaisons maritimes à destination et en provenance d'Anjouan. - Non-déploiement de contingents supplémentaires pour renforcer la MAES

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	<p>ENCOURAGE les pays de la région à poursuivre et à intensifier leurs efforts pour permettre au Conseil de paix et de sécurité de se réunir dans les meilleurs délais pour prendre la décision requise sur la situation aux Comores</p>	<p>- Rapport à la réunion du CPS tenue à Addis-Abeba, le 10 octobre 2007, à l'issue de laquelle le CPS a fait siennes les recommandations soumises par le Comité ministériel des pays de la région.</p> <p>- Rapport du CPS sur l'état de mise en œuvre des sanctions, lors de sa 102^{ème} réunion tenue le 26 novembre 2007, à l'issue de laquelle le CPS a décidé de proroger les sanctions pour une période supplémentaire de 60 jours.</p> <p>- Initiatives en cours pour faciliter la tenue d'une réunion des pays de la région pour soumettre toute recommandation qu'ils jugeraient appropriée.</p>		
<p>EX.CL/Dec.374(XI) Décision sur la situation des conflits en Afrique DOC.EX.CL/356(XI) [Reconstruction et Développement post-conflit (PCRD)]</p>	<p>REITERE son soutien aux efforts déployés en vue de la reconstruction et du développement post-conflit des Etats membres sortant de conflits</p> <p>LANCE UN APPEL pour un soutien continu et accru pour ces pays;</p>	<p>- Tenue d'une Conférence de solidarité en faveur de la République centrafricaine le 19 octobre 2007, au cours de laquelle des promesses de contributions ont été faites par les Etats membres de l'UA ;</p>		
<p>EX.CL/Dec.374(XI) Décision sur la situation des conflits en Afrique DOC.EX.CL/356(XI) (APSA)</p>	<p>NOTE AVEC SATISFACTION les efforts déployés en vue de la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, y compris le système continental d'alerte</p>	<p>- Adoption du document portant Modalités de fonctionnement du Groupe des Sages par le CPS le 12 novembre 2007.</p>		

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	<p>rapide, le Groupe des Sages et la Force africaine en attente, et ENCOURAGE la Commission à poursuivre et à intensifier les efforts entrepris à cet effet;</p>	<p>- Installation officielle du Groupe des Sages le 18 décembre 2007, à Addis-Abeba, en présence des représentants des États membres et d'autres membres du corps diplomatique accrédités en Éthiopie.</p> <p>- Tenue, le 18 décembre 2007, de la réunion inaugurale du Groupe, consacrée à l'examen de son programme de travail pour l'année 2008.</p> <p><u>Systeme continental d'intervention rapide:</u></p> <p>- Développement d'un logiciel, The Africa News Brief, ce qui facilitera la collecte automatique d'information en temps reel à partir d'une série de sources ouvertes et ce, dans toutes les langues de travail de l'UA. .</p> <p>- Evaluation de l'infrastructure de la TIC de l'UA pour soutenir un tel logiciel..</p> <p>- La Commission est sur le point d'acquérir l'équipement nécessaire susceptible de rendre pleinement opérationnel en 2008, le nouveau système de collecte de données et d'information pour le SCIR</p>		

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requisite	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
		<p>- Elaboration d'un manuel d'utilisation sur l'évaluation stratégique des conflits, devant être finalisé au cours d'une réunion prévue février 2008 avec les mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ce manuel sera pour l'utilisation commune aussi bien par l'UA que par les mécanismes régionaux.</p> <p>Force Africaine en Attente (FAA) :</p> <p>- Finalisation des documents de base de la FAA qui seront validés par les Ministres africains de la Défense et de la Sécurité,</p> <p>- Finalisation de l'étude sur les dépôts logistiques de la FAA et recommandations soumises par le Groupe d'Etude en juillet 2007,</p> <p>- Tenue, en juillet 2007, d'un atelier préparatoire sur la Force de déploiement rapide. Il s'agit pour l'UA de se doter, dans le cadre de la FAA, d'une capacité de réaction rapide,</p> <p>- Réunion sur l'entraînement de la FAA à Addis-Abeba, en octobre 2007, à l'issue de laquelle un plan d'entraînement de la FAA, couvrant la période octobre 2007 - juin 2010, a été adopté,</p>		

Décisions : No & Titre	Décisions: Action Requisite	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
		<p>Achèvement de l'élaboration du premier projet sur l'évaluation de la FAA qui sera finalisé au début de l'année 2008. Il a pour but de servir de guide aux CER/Régions dans l'évaluation de la disponibilité opérationnelle des brigades de la FAA.</p>		
<p>EX.CL/Dec.374(XI)</p> <p>Décision sur la situation des conflits en Afrique DOC.EX.CL/356(XI)</p> <p>(Coopération UA-NU)</p>	<p>SE FELICITE du communiqué final adopté lors de la réunion entre le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, tenue à Addis-Abeba, le 16 juin 2007,</p> <p>ENCOURAGE les deux organes à renforcer leur coopération en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique.</p>	<p>Séance d'information organisée par la Commission pour le CPS à l'occasion de sa 98ième session qui s'était tenue le 8 et le 23 novembre 2007. A cette session, le CPS avait adopté un document considéré comme étant une contribution au rapport que le Secrétaire général de l'ONU devra soumettre au Conseil de sécurité de l'ONU, suite à une déclaration du président du Conseil de sécurité le 28 mars 2007.</p>		

AFFAIRES POLITIQUES

Décisions: No. & Titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
DIVISION - ASSISTANCE HUMANITAIRE, REFUGIES, PERSONNES DEPLACEES			
SITUATION DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EX.CL/Dec. 319(X)			
Para. 4 – Invite les pays d'origine à créer les conditions favorables au retour des déplacés dans leurs pays en toute dignité et sécurité	Exercice en cours. La Commission, en collaboration avec le HCR, a continué à suivre de près les opérations de rapatriement volontaire, en particulier des réfugiés burundais, soudanais, rwandais, congolais de la RDC et somaliens de Somaliland.		Le financement des opérations de rapatriement n'est pas encore disponible du fait de la lassitude des bailleurs de fonds. La communauté internationale n'honore pas ses annonces de contributions.
Para. 8 – Lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle accroisse son assistance aux victimes des déplacements forcés en Afrique	Partiellement mise en œuvre. Les efforts se poursuivent et des contacts sont établis avec les partenaires concernés principalement le HCR, le CICR, le PAM, AHA et l'OIM dans le cadre des activités et programmes conjoints qui, entre autres, consistent à faire connaître la lassitude des bailleurs de fonds quant à la stratégie de mobilisation de ressources.		La lassitude des bailleurs de fonds est due surtout aux cas qui perdurent et au manque de ressources humaines.

Décisions: No. & Titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
<p>Para. 9 – Demande à la Commission de continuer d’assurer le suivi du problème des déplacements forcés en Afrique, en collaboration avec le Sous-Comité du COREP sur les réfugiés et les partenaires, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge, le Programme alimentaire mondial et l’Organisation internationale de la migration.</p>	<p>Entièrement mise en œuvre. Des missions d’évaluation ont été effectuées sur le terrain en Ethiopie, en Guinée, en Côte d’Ivoire, au Liberia, en Sierra Leone et au Soudan et des contributions financières ont été accordées comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10.000 \$EU à l’Ethiopie au titre d’achat de matériels didactiques pour les élèves de l’enseignement primaire dans les camps à l’occasion de la Journée mondiale des Réfugiés, le 20 juin. - 100.000 \$EU à la Guinée, - 100.000 \$EU à la Côte d’Ivoire - 200.000 \$EU au Liberia - 200.000 \$EU à la Sierra Leone <p>- Suivi de la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées par le partage de l’information avec les partenaires sur le terrain.</p>		<p>Manque de ressources humaines pour effectuer une évaluation dans autant de pays que possible.</p>

Décisions: No. & Titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
<p>Para. 10 – Demande en outre au Sous-Comité du COREP sur les réfugiés et à la Commission de travailler en étroite collaboration avec les partenaires dans la planification et la préparation du Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées prévu en 2008.</p>	<p>Trois réunions ont eu lieu à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-comité du COREP sur les réfugiés – Bureau du Sous-comité du COREP sur les réfugiés - Groupe de travail composé du Bureau du Sous-comité du COREP, représentations régionales, partenaires de l’UA et des membres du Comité de coordination sur l’assistance et la protection des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées pour discuter de la voie à suivre dans le cadre de la préparation du sommet spécial. - Répartition des responsabilités selon les différents thèmes, domaines d’activités, ainsi que d’autres documents utiles aux partenaires. - De sérieuses consultations sont en cours pour arrêter le lieu, les dates et examiner autres questions de logistique. 		

Décisions: No. & Titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
<p>Demande à la Commission de continuer à mettre en oeuvre son programme de travail, conformément aux différentes décisions, recommandations et résolutions en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, le HCR, d'autres partenaires de l'Union africaine et des agences humanitaires compétentes</p>	<p>La Commission a poursuivi la mise en oeuvre de son programme de travail pour 2007 dans les domaines suivants:</p> <p>a. Gestion des catastrophes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance aux victimes des inondations et de la sécheresse comme suit: - US\$50,000 Burundi - US\$ 75,000 Ghana - US\$ 50,000 Togo - US\$ 50,000 Mozambique - US\$ 100,000 Soudan - US\$ 75,000 Ouganda <p>b. Promotion du droit international humanitaire à travers des réunions avec les ambassadeurs africains à Addis-Abeba.</p> <p>c. Organisation d'une série de conférences, de réunions, de séminaires/ateliers avec les partenaires de l'UA et autres organisations sur les questions humanitaires, ce qui a aidé, entre autres, à la mise en oeuvre des décisions du Conseil exécutif et du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.</p> <p>d. Réunion de l'UA/partenaires sur la mise en oeuvre des activités spécifiques conjointes.</p> <p>e. Organisation d'une réunion consultative de l'UA sur le projet de Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées, préparatoire à la réunion des juristes des Etats membres, prévue en décembre 2007.</p>		<p>Le manque de ressources humaines a empêché la Commission de mettre en oeuvre certains programmes et activités avec les partenaires de l'UA.</p>

Décisions: No. & Titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
<p>SITUATION DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES</p> <p>EX.CL/Dec. 353 (XI)</p>			
<p>Para. 3 – Lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle intensifie son assistance aux victimes de déplacements forcés, dans les pays d'accueil et d'origine, notamment dans le cadre de la reconstruction post-conflit afin d'assurer leur intégration durable</p>	<p>Exercice en cours. Appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts dans l'assistance aux victimes des déplacements en organisant des réunions, conférences et séminaires sur les questions humanitaires.</p>	<p>Exercice en cours. La communauté internationale a été invitée à redoubler d'efforts pour fournir l'assistance nécessaire aux victimes des déplacements forcés en organisant des réunions, conférences et séminaires sur les questions humanitaires.</p>	<p>Ressources insuffisantes et lassitude des bailleurs de fonds, en particulier pour les cas qui perdurent.</p>
<p>Para. 4 – DEMANDE à la Commission de poursuivre le processus de revitalisation du Comité de coordination pour l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, de finaliser les termes de référence de son groupe de travail ; de les faire valider par le Bureau du Conseiller juridique, et de les soumettre pour approbation à la prochaine session du Conseil</p>	<p>Entièrement mise en oeuvre. Termes de référence du Groupe de travail du CCAR finalisés, transmis au Bureau du Conseiller juridique et soumis au Conseil exécutif en janvier 2008, pour examen et adoption</p>		

Décisions: No. & Titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
<i>Para. 5</i> – Se félicite des initiatives prises par le groupe de travail chargé de la préparation du Sommet spécial des chefs d'Etat et de Gouvernement sur les déplacements forcés en Afrique, prévu en 2008 et demande au groupe de travail de poursuivre les préparatifs du Sommet pour en assurer le succès.	Exercice en cours. Le Groupe de travail s'est réuni plusieurs fois pour discuter de la préparation du Sommet spécial de 2008, plus particulièrement sur le thème documentation, lieu et répartition des responsabilités.		
<i>Para. 6</i> – Prend note du document d'orientation sur la politique de l'Union africaine en matière d'accès à la formation post-primaire pour les victimes des déplacements forcés et demande à la Commission de le soumettre à l'examen de la Conférence ministérielle sur l'éducation, prévue en septembre 2007 en Afrique du Sud, avant son adoption par le Conseil exécutif.	Entièrement mise en oeuvre. Participation à la Conférence des ministres de l'Education tenue en août 2007 en Afrique du Sud et amendement du document d'orientation à soumettre au Conseil exécutif en janvier 2008, pour examen et adoption.		
DIVISION - DEMOCRATIE, GOUVERNANCE, DROITS DE L'HOMME ET ELECTIONS			
EX.CL/Dec.320 (X) CHARTRE AFRICAINE DE LA DEMOCRATIE, DES ELECTIONS ET DE LA GOUVERNANCE	Partiellement mise en œuvre.		Les fonds n'ont pas été prévus au budget ordinaire. Faute de crédits budgétaires, la Commission a entrepris de mobiliser des Fonds auprès des partenaires pour conduire les activités de vulgarisation et de sensibilisation afin d'assurer une meilleure connaissance de la Charte par différents acteurs nationaux et internationaux et sa

Décisions: No. & Titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
			<p>signature et sa ratification rapides par les Etats membres.</p> <p>La Commission a adressé une note verbale aux Etats membres pour les informer de l'ouverture de la Charte à la signature et à la ratification. Il est à noter qu'à ce jour, onze (11) Etats ont signé la Charte, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Congo, Djibouti, la Guinée, le Mali, la Namibie, le Nigeria, le Rwanda et le Togo.</p> <p>Entre autres activités, la Commission a organisé une session de réflexion avec les partenaires à Windhoek, Namibie, les 29 et 30 2007, et a tracé la voie à suivre.</p> <p>Elle organisera des ateliers de sensibilisation au niveau des CER dans ce but dont le premier se tiendra au Lesotho du 20 au 22 décembre 2007.</p>
<p>EX.CL/ Dec. 326 (X) PALESTINE ET MOYEN -ORIENT</p> <p>Para 10 – Lance un appel à la communauté internationale et aux membres du Comité du Quartet pour qu'ils déploient tous leurs efforts en vue de relancer les négociations et de sauver le processus de paix et</p>	<p>La Commission a pris part à un certain nombre de réunions qui ont discuté de la question palestinienne. Le Sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu à Riyad les 29 et 30 mars 2007 a constitué la plus importante de ces réunions.</p> <p>Entre autres résultats, le Sommet a mis en place un Comité ministériel chargé de nouer</p>		

Décisions: No. & Titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
<p>EXPRIME le soutien de l'UA à la convocation d'une conférence internationale de paix sur la crise au Moyen- Orient.</p>	<p>des contacts individuels et collectives visant à promouvoir l'initiative de paix arabe et solliciter le soutien des différents acteurs, dont l'Union africaine. Une délégation du Comité Ministériel s'est rendue à cet effet au siège de l'Union.</p> <p>La Commission a également pris part aux réunions ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion internationale de soutien au processus de paix israélo-palestinien qui a lieu les 22 et 23 mars 2007 à Rome; - Réunion du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui s'est déroulée à Pretoria les 9 et 10 mai 2007. <p>L'occasion a ainsi été donnée à la Commission de réitérer la position de l'Union africaine sur la question palestinienne, sa solidarité au peuple palestinien ainsi que sa volonté de s'associer aux efforts initiés par la Communauté internationale pour résoudre le conflit israélo-palestinien.</p>		
<p>EX.CL/Dec.345 (X) CANDIDATURES AFRICAINES DANS LE SYSTEME INTERNATIONAL</p> <p>Para 3 - Rappelle la disposition pertinente de l'article 14 (3) du Règlement intérieur du Comité qui stipule « Que les décisions du Conseil exécutif approuvées par la Conférence des chefs d'Etat et relatives aux</p>	<p>Cette décision a été transmise à tous les Etats membres pour solliciter leur soutien, ainsi qu'aux Délégations permanentes de l'UA à Bruxelles, à Genève et à New York, pour l'information du Groupe africain et pour le suivi.</p>	<p>Cette décision n'a pas été pleinement mise en oeuvre par certains Etats membres.</p>	<p>Le soutien des Etats membres aux candidatures africaines n'est toujours pas traduit dans les faits lors des élections.</p>

Décisions: No. & Titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
recommandations du Comité concernant toute candidature ont force exécutoire pour tous les Etats membres »			
DIVISION DGHRE			
<p>EX.CL/ Dec. 365 (XI)</p> <p>PALESTINE ET MOYEN ORIENT</p> <p>Para 15 - Lance un appel à la Communauté internationale pour qu'elle arrête le siège, le boycott et le blocus dont fait l'objet le gouvernement palestinien afin d'atténuer les conditions de vie difficile du peuple palestinien lesquelles représentent une grande partie des raisons qui attisent la tension et l'escalade de la violence;</p>	<p>Cette décision a été transmise à tous les Etats membres, à l'ONU ainsi qu'aux Délégations permanents de l'UA, pour l'information du Groupe africain et pour le e suivi.</p>		
<p>EX.CL/Dec.376 (XI)</p> <p>CANDIDATURES DANS LE SYSTME INTERNATIONAL</p> <p>Para 5 – Rappelle le respect scrupuleux des dispositions pertinentes de:</p> <p>i) L'article 14(3) qui stipulent "Que les décisions du Conseil exécutif adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et relatives aux recommandations du Comité concernant toute candidature ont force exécutoire pour tous les Etats</p>	<p>Cette décision a été transmise aux Etats membres pour leur soutien aux différentes candidatures africaines dans le système international et pour appeler leur attention sur le contenu des paragraphes 5 et 6.</p> <p>Elle a également été envoyée aux délégations de l'Union africaine à New York, Genève et Bruxelles pour la sensibilisation des Groupes africains et le suivi.</p>		

Décisions: No. & Titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
<p>membres”.</p> <p>ii)L'article 14(4) qui stipulent “Que tout Etat qui ne se conformerait pas aux décisions du Conseil exécutif relatives aux candidatures peut être frappé de sanctions conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Acte constitutif de l'Union africaine”.</p> <p>Para 6 – Rappelle également le respect des dispositions pertinentes du Règlement intérieur du Comité ainsi que des décisions relatives à la question du délai de soumission des candidatures à l'examen du Comité.</p>			

RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
<p>Assembly/AU/Dec.92 (VI)Décision relative à la seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique (2006-2015) et au cadre d'action de la seconde Décennie – (EX/CL/224 (VIII)) Rev.2</p>	<p>Élaborer et mettre en oeuvre le programme de la seconde Décennie de l'Education en Afrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan lancé en 2006 ○ Stratégies de mise en oeuvre et partenariats établis en vue de la mise en oeuvre du Plan dans les domaines suivants: ○ Enseignement supérieur ○ Enseignement technique et formation professionnelle ○ Formation d'enseignant ○ Etablissement de programmes scolaires et promotion de matériels pédagogiques et didactiques ○ Systèmes de gestion de l'information sur l'enseignement. 	<p>Achever la mise au point des stratégies et procéder à leur mise en œuvre, tel que préconisé dans le Plan d'action.</p>
<p>Assembly/AU/Dec.110 (VI) Décision sur la proposition relative à la création de l'Organisation africaine pour l'Education, la Science et la Culture (AFESCO) (Doc. EX.CL/243 (VIII) Add.10</p>	<p>Création d'une organisation africaine pour l'éducation, la science et la culture (AFESCO).</p>	<p>La République du Soudan n'a pas répondu en faisant une proposition détaillée, tel que demandé.</p>	<p>Attendre la réponse de la République du Soudan.</p>

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
<p>Assembly/AU/Dec.139 (VIII) Décision sur la création d'un Fonds africain pour l'Education – Doc. EX.CL/314 (X)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action pour la seconde Décennie de l'éducation en Afrique; - Mobiliser des fonds en vue du renforcement du Département de l'Education à la CUA et dans les CER. - Créer le Fonds africain pour l'éducation; - Créer des relations de travail entre la Commission et les agences d'experts tel que l'Association des universités africaines (AUA) et l'ADEA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan est en cours de mise en oeuvre • La SADC, l'UNESCO et l'ADEA ont intégré le Plan dans leurs programmes. • Appui de l'UE obtenu pour jeter les bases de la mise en oeuvre du Plan et le recrutement de deux consultants. Ces deux postes se sont avérés difficiles à pourvoir. • Réunion tenue avec les CER pour définir un cadre de collaboration et de suivi de la mise en oeuvre de la seconde Décennie et explorer les voies et moyens de renforcer les capacités à cette fin. • Engagement de la BAD obtenu en faveur de la création du Fonds africain pour l'éducation, la science et la technologie; Plusieurs réunions de haut niveau ont eu lieu pour discuter de la création du Fonds. La BAD effectue actuellement une étude de faisabilité sur la création de ce Fonds; • Protocole d'accord signé avec l'AUA qui sera l'agence chef de file avec la Commission de l'Union africaine pour la mise en oeuvre des programmes de l'enseignement supérieur; • Mémoire d'accord avec l'ADEA prêt à la signature; l'ADEA s'est engagé à fournir à la Commission de l'Union africaine, l'expertise en matière de systèmes d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les activités selon le Plan d'action. • Rechercher des partenariats plus stratégiques. • Publier de nouveau les postes à un niveau professionnel plus élevé. • Assurer le suivi avec la BAD. • Renforcer la collaboration actuelle avec les partenaires. Rechercher davantage de partenaires en vue de l'appropriation du Plan d'action par un grand nombre de parties prenantes.

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
		<p>pour la gestion des urgences, de la publicité, entre autres;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mémorandum d'accord avec l'UNISA en cours de révision par le Conseiller juridique; • Mémorandum d'accord avec l'ACDE en train d'être examiné; • Mémorandum d'accord avec le Forum des éducatrices africaines en cours d'examen. 	
<p>EX.CL/Dec.325 (X) Décision sur le rapport de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'Education de l'Union africaine DOC.EX.CL/314 (X)</p>	<p>Mettre en oeuvre les décisions du rapport de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'Education de l'Union africaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité directeur du COMEDAF mis sur pied s'est réuni les 29 et 30 mai 2007; et du 9 au 11 janvier 2008 • COMEDAF III tenue en août 2007 à Johannesburg • UNESCO a détaché un fonctionnaire principal à la division Education à partir de décembre 2007 • La Commission a recruté un fonctionnaire principal en charge de l'éducation, qui n'a pas encore pris fonctions 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en oeuvre du Plan d'action et des décisions des réunions précédentes du Sommet sur le COMEDAF • La Commission de l'Union africaine doit rendre officiel le détachement du fonctionnaire et lui faciliter le travail • Améliorer les termes et conditions de travail à la CUA
<p>Décision de Khartoum, EX.CL/Dec.254 (VIII) <i>relative à la Science et Technologie</i></p>	<p>La Commission et le Bureau du NEPAD pour la science et la technologie ainsi que les Etats membres doivent être chargés de la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires pour la mise en œuvre des programmes et l'exécution des projets contenus dans le Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un Fonds africain pour la Science et l'Innovation a été proposée en novembre 2006 à la Session extraordinaire d'AMCOST ; ce Fonds est destiné à la mobilisation des ressources techniques et financières pour la mise en œuvre du Plan d'action consolidé. • Une proposition d'amendement a été présentée à AMCOST III. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Commission de l'Union africaine soumettra une proposition officielle à la Banque africaine de développement (BAD) en vue dans le cadre de la création d'un Fonds pour la science, la technologie et l'innovation ; • Une étude de faisabilité sera effectuée en vue de définir les modalités de création du Fonds ; • Le Bureau de l'AMCOST, la Commission de l'Union

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
			africaine et le NEPAD sont chargés d'accélérer la création du Fonds et ne doivent pas attendre jusqu'à la tenue de l'AMCOST IV.
<p>Assembly/AU/Dec.138 (VIII) Décision sur la création d'une Organisation panafricaine de la Propriété intellectuelle (PAIPO)</p>	<p>La Commission doit faciliter la création d'une organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Une réunion interdépartementale regroupant les Départements de la Commission de l'Union africaine qui s'occupent de la propriété intellectuelle s'est tenue au Siège de la CUA pour recueillir la contribution et les recommandations d'autres Départements.</p>	<p>Une réunion avec l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle, l'Organisation régionale africaine de la Propriété Intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation de la propriété intellectuelle (OAPI) est prévue au cours du prochain semestre.</p> <p>Un consultant est chargé d'effectuer une analyse stratégique de la situation sur le terrain et de proposer l'établissement de relation entre les Organisations déjà existantes (ARIPO, OAPI) et le PAIPO); il devra également fournir des conseils sur le moyen le plus efficace pour impliquer les pays d'Afrique du Nord étant donné que ces pays ne sont membres d'aucune des organisations existantes.</p>
<p>Assembly/AU/Dec.161 (VIII) Décision relative à la proclamation de l'Année 2007 comme l'Année du lancement des campagnes pour le renforcement des capacités des collectifs de</p>	<p>2007 comme l'Année du lancement des campagnes pour le renforcement des capacités des collectifs de défense et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie a élaboré un document d'orientation pour la Conférence sur le rôle des femmes africaines dans la science et la technologie. 	<p>Mise en oeuvre des résultats de la première Conférence de l'Union africaine sur le rôle des Femmes africaines dans la Science et Technologie</p>

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
<p>défense et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique</p>		<ul style="list-style-type: none"> • La première Conférence de l'Union africaine sur le rôle des femme africaines dans la science et la technologie a été organisée en août 2007. • Une Journée africaine de la Science et de la Technologie a été proclamée. • Le Département a lancé le Prix UA-OMPI. • Le Département est en train de mettre au point un Prix de meilleur scientifique africain. 	<p>Célébration, chaque année, de la Journée africaine de la Science et de la Technologie, le 30 juin.</p>
<p>Assembly/AU/Dec.161 (VIII) Décision relative au moins 1% de leur produit intérieur brut (PIB) pour la science et la technologie d'ici à 2010</p>	<p>En consacrant à ce secteur au moins 1% de leur produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2010</p>	<p>Le Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie est en train d'élaborer un document d'orientation sur la science et la technologie en Afrique</p>	<p>Le Programme proposé pour l'élaboration du document d'orientation sur la science et la technologie comporte les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase (1) <ol style="list-style-type: none"> (a) Réunion sur la planification stratégique de la science et la technologie en Afrique; (b) Création d'un système de statistiques en matière de Science en Afrique; (c) Mission d'évaluation par la Commission de l'Union africaine de la situation de la science et technologie dans les Etats membres.

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
			<p>Phase (2) (a) Analyse des résultats de l'évaluation; (b) Production du rapport 2007 sur l'évaluation de la science et de la technologie en Afrique.</p> <p>Phase (3) (a) Analyse SWOP (Analyse des points forts, des faiblesses, des possibilités et des menaces) du secteur de la science et de la technologie en Afrique; (b) Élaboration d'un document d'orientation final sur la science et de la technologie; (c) Atelier sur la définition du document d'orientation sur la science et technologie; (d) Commentaires des Etats membres sur le projet de document d'orientation; (e) Finalisation du document d'orientation sur la science et la technologie en Afrique; (f) Présentation, par l'AMCOST, du document d'orientation.</p> <p>Phase (4) (a) Programme de renforcement des capacités proposé aux hauts fonctionnaires des Etats membres dans le document d'orientation sur la science et la technologie en Afrique.</p> <p>Phase (5) (a) Suivi et mise en oeuvre du</p>

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
			document d'orientation. (b) Production du rapport biennal sur la science et la technologie en Afrique.
<p>EX.CL/Dec.292 (IX) Décision sur la première session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge de la jeunesse (DOC.EX.CL/262(IX))</p>	<p>La Commission, les Communautés économiques régionales (CER) et les Etats membres doivent renforcer leur coopération et mettre en place des mécanismes de coordination pour la mise en oeuvre de la Charte.</p> <p>La Commission doit procéder à la dynamisation de l'Union panafricaine de la Jeunesse.</p>	<p>La Charte a été officiellement lancée (ADF – V) et de nombreux pays ont procédé à sa vulgarisation (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Liberia, Mali, Nigeria, RDC, Sierra Leone, Tanzanie, etc.).</p> <p>Sept Etats membres ont signé la Charte et trois l'ont ratifiée.</p> <p>Le Département des Ressources humaines, Science et Technologie a rappelé, par deux Notes verbales, à tous les Etats membres leurs rôles en ce qui concerne la Charte et a fournir tous les outils nécessaires pour soutenir le processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de vulgarisation de la Charte africaine de la jeunesse; - Plan d'action pour accélérer la ratification; - Concours de conception d'une affiche pour la promotion la Charte ; - Célébration, le 1^{er} novembre 2007, de la Journée africaine de la jeunesse ; - Préparatifs pour la célébration de l'année 2008, Année de la Jeunesse africaine ; - Organisations d'ateliers régionaux en vue de faire connaître la Charte ; 	<p>Suivi du processus de vulgarisation de ratification et de mise en œuvre de la Charte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation du Plan d'action pour l'Année de la Jeunesse africaine (AJA) – 2008 et sa mise en œuvre en Afrique - Cérémonie de remise de prix pour le concours de conception de l'affiche - Organisation de la célébration de la prochaine Journée de la Jeunesse africaine, 1^{er} novembre - Mise au point de mécanismes pour une nouvelle élection - Elaboration de Mémoire d'accord entre la Commission

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
		<ul style="list-style-type: none"> - Le Plan d'action élaboré pour accélérer la redynamisation de l'UPJ a été présenté au Bureau des Ministres en charge de la Jeunesse - La réunion du comité exécutif de l'UPJ s'est tenue en novembre 2007 	<p>de l'Union africaine et l'UPJ pour la mise en œuvre du Programme d'action de l'UPJ et la Stratégie de mobilisation de ressources, etc.</p>
<p>EX.CL/Dec. 291 (IX) Décision sur le rapport de la première Conférence des Ministres en charge des technologies de l'Information et de la Communication</p>	<p>Lance un appel aux Etats membres pour qu'ils mettent en œuvre tous les engagements pris aux termes de la Déclaration et, en particulier, le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (PARED).</p> <p>La Conférence des Ministres de l'UA en charge de la Communication et de la Technologie de l'Information doit se réunir régulièrement et que l'institutionnalisation de la Conférence se fasse conformément au processus de création des Comités techniques spécialisés (CTS).</p> <p>Demande à la Commission d'assurer une participation active aux événements, aux conférences et activités futurs qui émaneront du Sommet mondial sur la société de l'information et demande également aux Etats membres, à la société civile et au secteur privé</p>	<p>Réunion du Comité directeur et réunion du Bureau au Caire (Egypte) les 25 et 26 mars pour le Comité directeur et le 27 mars pour le Bureau. Ces réunions ont examiné et mis en œuvre les recommandations sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Projets phares du PARED. b. Mobilisation de ressources. c. Principe de 1% du budget. d. Elaboration de politiques et cadres de réglementation propices à la mise en place de réseaux et services de télécommunication, d'information et de communication en Afrique. <p>Exécution de Projets phares du PARED: Le Comité directeur de la Conférence ministérielle de la TIC a mis sur pied un groupe de travail chargé de l'identification des Projets phares du PARED. Ce groupe a identifié onze projets et le processus de mobilisation de ressources déterminera la phase de mise en œuvre et ses modalités pour les projets identifiés.</p>	<p>Deuxième réunion des Ministres en charge de la TIC: La réunion prévue, éventuellement, en fin octobre 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie).</p> <p>Promotion de l'utilisation de l'article: Les activités se dérouleront au cours de la semaine de la TIC comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observation de la Journée sans papier et autres activités. • Compétition sur les bonnes pratiques en matière de TIC (AUBPA). • Forum de discussion sur les questions cruciales relatives à la TIC. <p>Le Département envisage d'organiser un atelier en vue de l'adoption d'une position africaine commune sur la question de gouvernance de l'internet ; cette réunion internationale est prévue en novembre 2007 au Brésil.</p>

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
	<p>de prendre part à ces évènements ;</p> <p>Lance un appel pour une plus forte collaboration en vue de la promotion de la Communication et de la Technologie de l'information sur le continent.</p>		
<p>AHG/Dec.164 (XXXVII) juillet 2001 (Biosécurité)</p>	<p>La Conférence: Rétère son engagement et son soutien aux deux processus en cours, qui ont été lancés par le Secrétariat général pour élaborer:</p> <p>6 (b) Une législation africaine type sur la bio-sécurité et un système africain de bio-sécurité.</p> <p>7 « ...Demande aux Etats membres d'utiliser ce modèle comme base pour la finalisation de leurs législations nationales en adaptant leurs dispositions au contexte national et au cadre des négociations de l'OMC ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une législation africaine type sur la sécurité et la bio-technologie a été élaboré par la Commission de l'Union africaine et communiquée aux Etats membres depuis avril 2002. • La législation africaine type a été largement utilisé et continue d'être utilisée par les Etats membres dans l'élaboration de leurs cadres et législations nationaux en matière de bio-sécurité. 	<p>Révision de la législation africaine type en fonction des priorités de l'Afrique en matière de bio-technologie et convocation de réunions sous-régionales en vue de son examen et de sa mise en œuvre.</p>
<p>CM/Dec. 623 (LXXIV) juillet 2001</p>	<p>Conseil exécutif:</p> <p>1. félicite le Secrétaire général pour son initiative et ses efforts concernant l'élaboration d'un projet de Législation africaine type sur la biodiversité et sur un système panafricain de biodiversité.</p> <p>Le Conseil exhorte les Etats membres à:</p> <p>i) participer effectivement aux deux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une législation africaine type sur la sécurité et la bio-technique a été élaboré par la Commission de l'Union africaine et communiquée aux Etats membres depuis avril 2002 • Une législation africaine type a été largement utilisé et continue d'être utilisée par les Etats membres dans l'élaboration de leurs cadres et législations nationaux en matière 	<p>Révision de la législation africaine type en fonction des priorités de l'Afrique en matière de bio-technologie et convocation de réunions sous-régionales en vue de son examen et de sa mise en œuvre.</p>

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
	<p>processus d'élaboration des législations types qui sont en cours et à utiliser ces modèles comme base pour l'élaboration de leurs législations nationales, en adaptant leurs dispositions au contexte national et dans le cadre des négociations de l'OMC.</p>	<p>de bio-sécurité.</p>	
<p>Ex.CL/Dec. 26 (III) juillet 2003</p>	<p>Le Conseil exécutif :</p> <p>2) Souligne la nécessité pour les Etats membres de se doter des ressources humaines et institutionnelles nécessaires pour traiter des questions relatives à la sécurité en Biotechnologie, dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole de Carthagène sur la sécurité en Biotechnologie ;</p> <p>3) Adopte les mesures prises jusqu'ici, aux niveaux national, régional et continental visant à mettre en place un système africain sur la sécurité en Biotechnologie ainsi qu'un programme africain de renforcement des capacités en matière de sécurité en Biotechnologie, en vue de renforcer la capacité des Etats membres à participer aux discussions relatives aux questions de sécurité en Biotechnologie dans le monde ;</p> <p>4) Invite instamment les Etats membres, en se conformant aux dispositions du Protocole de Carthagène, à utiliser le modèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet de l'UA sur la bio-sécurité est en cours de mise en œuvre grâce à l'appui financier fourni par le Gouvernement allemand par l'intermédiaire de son Agence de Coopération technique (GTZ), en vue de doter l'UA les outils efficaces lui permettant d'appuyer ses Etats membres dans la mise en œuvre du Protocole de Carthagène sur la bio-sécurité et dans l'utilisation de la législation africaine type. • Une Unité de l'UA sur la bio-sécurité a été mise en place au sein du Département des Ressources humaines, de la Science et Technologie, Unité qui s'occupe actuellement de l'exécution du projet de l'UA sur la bio-sécurité. • Une stratégie africaine sur la bio-sécurité a été mise au point (en 2006), qui guide la mise en œuvre effective des activités modernes en matière de bio-technologie dans la région. Un atelier régional africain sur le renforcement des capacités 	<p>Révision de la législation africaine type en fonction des priorités de l'Afrique en matière de bio-technologie et convocation de réunions sous-régionales en vue de son examen et de sa mise en œuvre.</p> <p>Préparer les documents de travail sur la biosécurité en appui à la mise en œuvre de la législation type et du Protocole de Carthagène sur la biosécurité.</p> <p>Convoquer d'autres réunions régionales et sous-régionales sur les questions de biosécurité.</p> <p>Révision de la législation africaine type en fonction des priorités de l'Afrique en matière de bio-technologie et convocation de réunions sous-régionales en vue</p>

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
	<p>africain de législation en matière de sécurité en biotechnologie mis au point par la Commission de l'Union africaine, dans l'élaboration de leurs instruments juridiques en vue de créer et d'harmoniser un espace et un système africains de sécurité en Biotechnologie, pour la réglementation des mouvements, du transport, et de l'importation des OGM en Afrique ;</p> <p>5) Lance un appel aux pays développés, plus particulièrement les partenaires au développement de l'Afrique qui désirent assister l'Afrique dans cette entreprise, pour qu'ils accordent les ressources et appui financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;</p> <p>6) Demande au Président de la Commission de convoquer une réunion des Experts et des Organisations de la Société civile en la matière, pour approfondir davantage la question en vue de faire des propositions pour une Position commune africaine à être adoptée par les organes de décision de l'Union ;</p> <p>7) Demande également au Président de la Commission de veiller à la pérennité du programme de renforcement des capacités en matière de sécurité en Biotechnologie dans les Etats membres et de faire annuellement rapport au Conseil, sur les progrès réalisés dans ce domaine.</p>	<p>en matière d'évaluation et de gestion des risques a été organisé en août 2007 en collaboration avec la convention sur la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La législation africaine type est en cours de révision en vue de son adaptation aux progrès technologiques, et selon les tendances au niveau national. • Un projet révisé de législation africaine type sur la biosécurité est disponible et a été présenté à l'AMCOST ainsi que les progrès réalisés par l'Unité de biosécurité dans l'exécution du projet de biosécurité. 	<p>de son examen et de sa mise en œuvre.</p> <p>Traduire la Stratégie de biosécurité et la distribuer aux Etats membres et organiser des discussions au niveau sous-régional sur la Stratégie et la Législation africaine type révisée.</p> <p>Assurer le suivi de la mise en œuvre de la recommandation d'AMCOST III demandant la participation d'autres ministères concernés pour solliciter leurs commentaires sur le projet de législation type révisé. Demander à la Commission de l'Union africaine de jouer le rôle de premier plan en matière de biosécurité en Afrique et d'institutionnaliser l'Unité de biosécurité.</p>

DECISION N° & TITRE	ACTION REQUISE	ETAT DE MISE EN OEUVRE	VOIE A SUIVRE
<p>EXT/AU/EXP/ST/Decl/13 (II) REV1 novembre 2006</p>	<p>Engagements des Ministres de Science et Technologie: 2) Oeuvrer ensemble pour élaborer une Stratégie africaine de Biotechnologie de 20 ans prévoyant des missions régionales technologiques spécifiques dont la mise en œuvre serait assurée par les Communautés économiques régionales (CER); et développer et harmoniser les réglementations nationales et régionales assurant l'application et l'utilisation sans risque de la biotechnologie moderne;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le document d'orientation sur la révision de la législation africaine type a été élaboré; • Des réunions sont prévues au cours du deuxième semestre de 2007 en vue de discussion au niveau sous-régional sur la Stratégie en matière de biosécurité et sur la législation africaine type révisée; • La législation type a été présentée à l'AMCOST III qui en a pris note. 	<p>Révision de la législation africaine type en fonction des priorités de l'Afrique en matière de biotechnologie et convocation de réunions sous-régionales en vue de son examen et de sa mise en œuvre.</p> <p>Traduire la Stratégie de biosécurité et la distribuer aux Etats membres et organiser des discussions au niveau sous-régional sur la Stratégie et la Législation africaine type révisée.</p> <p>Présenter la Législation africaine type révisée à tous les ministères concernés, pour solliciter leurs commentaires.</p>

AFFAIRES SOCIALES

Décision	Engagements	Activités entreprises	Département responsable	Observation
SANTE				
Stratégie régionale africaine révisée sur la Nutrition Ex.CL/Dec.248 (VIII)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impression, publication et distribution de la Stratégie ▪ Impression, publication et distribution de la Stratégie ▪ Mise sur pied d'un groupe de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impression en cours ▪ Termes de référence du groupe de travail disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	Nécessité d'inaugurer le groupe de travail
Décision d'Accra relative à la CAMH3				
Les activités de suivi et d'établissement de rapports sur la mise en œuvre des conclusions du Sommet extraordinaire d'Abuja de mai 2006 sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion en même temps que les suites données au Sommet d'Abuja aux Etats membres en vue de l'établissement de rapports en 2008; ▪ Diffusion, à toutes les parties prenantes, du Mécanisme d'établissement de rapports et partage de responsabilité à différent niveau pour aider les Etats membres à faire rapport. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribution en cours ▪ Réunions inter-institutions pour convenir des responsabilités, reportée à fin février 2008 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	
Stratégie sur la santé en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de mise en œuvre de la Stratégie sur la santé en Afrique adopté par le Bureau de la Conférence de l'UA des ministres de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impression en cours de la Stratégie pour la santé en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	
Plan d'action sur la prévention contre la violence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration par les Etats membres de plans d'action nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers régionaux prévus pour l'année prochaine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	
Assembly/AU/Dec.55 (IV) Production, avec l'assistance de la communauté internationale, des	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques en Afrique ▪ Mise sur pied du Comité technique chargé de l'élaboration du Plan pour la phase II, composé de 12 membres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première réunion du Comité tenue en octobre 2007 et grandes lignes du Plan de la phase II; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	

Décision	Engagements	Activités entreprises	Département responsable	Observation
médicaments génériques de qualité en Afrique, de promouvoir le développement d'industries pharmaceutiques		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième réunion du Comité technique prévue les 18 et 19 février 2008 en Afrique du Sud 		
PROTECTION SOCIALE				
Décision de Banjul				
Décision relation à la quatrième session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales - Doc. Ex.CI/290 (IX)	<ul style="list-style-type: none"> • DEMANDE à la Commission de: <ul style="list-style-type: none"> - finaliser le Projet de Cadre de Politique sociale en Afrique; - organiser une réunion des Ministres du développement social pour finaliser le Projet de Cadre de Politique sociale en Afrique avant de le soumettre à la session ordinaire du Conseil exécutif de juillet 2007. - 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un consultant a été recruté et œuvre à la finalisation du projet du Cadre de politique sociale en Afrique (CPS) ; ▪ Le CPS sera présenté à la réunion des ministres du développement social prévue en mai 2008 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	
	<ul style="list-style-type: none"> • DEMANDE à la Commission: <ul style="list-style-type: none"> - de déterminer les implications financières de la création du Conseil consultatif sur le vieillissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etant donné le montant élevé des dépenses au titre de la création d'un conseil consultatif, un comité de pilotage sera mis sur pied dans l'intervalle en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action sur le vieillissement en 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	Le Département des Affaires sociales est également en contact avec la CUA au sujet du programme sur le vieillissement, notamment la mise en œuvre du MIPAA et du Plan d'action de l'UA sur le vieillissement.

Décision	Engagements	Activités entreprises	Département responsable	Observation
		<p>Afrique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission de l'UA est en contact avec HelpAge International en vue d'identifier les membres du comité de pilotage et de définir les termes de référence du Comité. ▪ Les propositions concernant le comité de pilotage seront soumises à la réunion des ministres en charge du développement social, pour examen. 		
	<ul style="list-style-type: none"> • DEMANDE la Commission, en collaboration avec le Conseil d'administration de l'Institut africain de réadaptation (IAR), de : <ul style="list-style-type: none"> - Prendre toutes les mesures nécessaires pour revoir le mandat et la structure de l'IAR. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un consultant a été recruté pour effectuer l'étude sur l'IAR et faire des recommandations sur sa restructuration ; ▪ Le rapport du consultant sera soumis au Conseil d'administration de l'IAR en mars 2008 ; ▪ Les recommandations du Conseil d'administration de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	

Décision	Engagements	Activités entreprises	Département responsable	Observation
		<p>l'IAR seront présentées à la réunion des ministres en charge du développement social, pour examen.</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EXHORTE les Etats membres à: <ul style="list-style-type: none"> - tirer profit des institutions africaines existantes telles que le Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (CAFRADES) en menant des travaux de recherche sur le continent ; - apporter leur soutien au Centre en y adhérant et en s'acquittant de leurs obligations financières. - 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etats membres ▪ Affaires sociales 	<p>Le CAFRADES peut en effet jouer un grand rôle crucial dans la conduite de la recherche dans la communication des résultats aux Etats membres.</p>
<p>Décision sur la promulgation d'une loi régissant et garantissant le respect de la vie sociale en Afrique Doc.Ex.CI/311(IX) Add.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DEMANDE à la Commission: <ul style="list-style-type: none"> - d'entreprendre une étude sur la promulgation d'une loi régissant et garantissant le respect de la vie sociale en Afrique; - de faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une analyse technique des instruments existants du développement social a été effectuée; ▪ Le Département des Affaires sociales a participé à la table ronde qui a mis au point des stratégies efficaces pour la mise en œuvre de l'Initiative Al Ghaddafi sur la jeunesse africaine, les enfants et les 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En tant que Centre de recherche, le CAFRADES doit effectuer l'étude et prendre contact avec les départements concernés de la Commission de l'UA; ▪ Les questions relatives aux jeunes et aux femmes relevant de départements différents, il importe

Décision	Engagements	Activités entreprises	Département responsable	Observation
		<p>femmes au 21^{ème} siècle;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la Conférence des ministres en charge du développement social, prévue en mai 2008 		<p>d'impliquer ces départements dans l'opération.</p>
MIGRATION ET DEVELOPPEMENT				
<p>Décision sur la Conférence ministérielle Afrique-Union européenne sur la migration et le développement – doc. Ex.CL/313 (x)</p>	<p>DONNE MANDAT à la Commission pour élaborer un plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe Afrique-Union européenne sur la migration et le développement</p>	<p>Un plan des activités a été établi</p>	<p>Affaires sociales</p>	
	<p>EXHORTE les Etats membres à allouer les ressources suffisantes pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans la Déclaration conjointe Afrique-Union européenne sur la migration et le développement ;</p>	<p>Il est envisagé d'organiser des réunions consultatives avec les CER et les Etats membres en vue de définir les modalités.</p>	<p>Affaires sociales, Etats membres et CER</p>	
	<p>DEMANDE à la Commission, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires, de faire le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration commune Afrique-Union européenne sur la migration et le développement ;</p>	<p>Plusieurs réunions entre la Commission de l'UA et l'OIM ont eu lieu en 2007 et bien d'autres sont prévues pour 2008.</p>	<p>Affaires sociales et OIM.</p>	
	<p>DEMANDE EN OUTRE à la Commission de soumettre au Conseil exécutif un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration conjointe Afrique-UE sur une base annuelle.</p>	<p>Le rapport est en cours d'élaboration et sera soumis au Sommet de juillet 2008</p>		

Décision	Engagements	Activités entreprises	Département responsable	Observation
	<p>DEMANDE aux Etats membres et à la Commission de prendre part au Forum mondial sur la migration et le développement prévu du 9 au 11 juillet 2007 à Bruxelles en Belgique, dans le cadre du suivi de la Session de haut niveau des Nations Unies sur la migration tenue en septembre 2006;</p>	<p>La Commission de l'UA a participé au premier Forum mondial qui a eu lieu en juillet 2007 à Bruxelles</p>	<p>Affaires sociales et Etats membres</p>	<p>43 Etats membres de l'UA ont participé à ce Forum ont présenté la position africaine commune sur la migration et le développement</p>
	<p>DEMANDE EGAGEMENT à la Commission de faire rapport sur les conclusions du Forum mondial sur la migration et le développement lors de la session ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2008.</p>	<p>Un rapport a été distribué aux Etats membres, pour information</p>	<p>Affaires sociales</p>	<p>Le deuxième Forum aura lieu au Philippines</p>
SPORT ET DEVELOPPEMENT				
<p>Sport et Développement ACCRA (GHANA) EX.CL/Dec.360 (XI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DONNE MANDAT au Bureau de la Conférence des Ministres des sports pour superviser la mise en œuvre des activités contenues dans la Déclaration d'Addis-Abeba du 8 juin 2007 ; ▪ DEMANDE EGAGEMENT à la Commission de coordonner le travail du Comité chargé d'étudier la restructuration du Conseil supérieur du sport en Afrique ainsi que les relations entre les gouvernements, les mouvements nationaux des sports et les fédérations internationales des sports et de faire rapport à la session ordinaire du Conseil prévue en juillet 2008. ▪ DEMANDE à la Commission de mettre en place le Cadre de la politique de sport de l'Union africaine et de faire rapport à la session ordinaire du Conseil prévue en juillet 2008 ; ▪ DEMANDE l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres des sports, conformément à la décision sur les Comités Techniques Spécialisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité sur le sport mis sur pied par la Conférence des Ministres en charge des sports tiendra sa réunion en février 2008 à Tripoli. <p>Activité en cours</p> <p>Deuxième session de la Conférence des ministres est prévue en mai 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales <p>Affaires sociales</p> <p>Affaires sociales</p>	<p>Le Comité devait se réunir en novembre 2007 mais la réunion a été reportée à février 2008 pour des raisons d'ordre technique</p>

Décision	Engagements	Activités entreprises	Département responsable	Observation
COMITE AFRICAIN				
Décision d'Accra				
DECISION SUR LE COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT DOC. EX.CL/Dec. 366 (XI).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DEMANDE au Comité de : <ul style="list-style-type: none"> - procéder à l'examen des rapports reçus des Etats parties. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité africain d'experts sur les droits de l'enfant a déjà adopté ses documents sur la procédure à suivre, qui sont sous examen; ▪ En février 2008, le Comité africain examinera les 4 rapports de l'Egypte, de Maurice, du Nigeria et du Rwanda sur la pré-session. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité africain d'experts sur les droits de l'enfant 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité demande : <ul style="list-style-type: none"> - de jouer un rôle actif dans la convocation du deuxième Forum panafricain sur les enfants qui aura lieu en septembre 2007 ; - d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de 2001 sur les enfants (Une Afrique digne des enfants) ; - 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité africain a participé activement au Forum panafricain sur l'enfance; ▪ Une réunion a également été tenue entre les deux sessions; ▪ Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité africain d'experts sur les droits de l'enfant 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande à la Commission: <ul style="list-style-type: none"> - de renforcer de toute urgence le Secrétariat du Comité pour lui permettre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le secrétaire a déjà été recruté; ▪ Les membres du Comité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	Les autres postes vacants de secrétaire seront publiés dans les

Décision	Engagements	Activités entreprises	Département responsable	Observation
	de fonctionner pleinement et plus efficacement	effectueront des missions de sensibilisation sur la ratification de la Charte		meilleurs délais
	demande également à la Commission de présenter les résultats du deuxième Forum panafricain sur l'enfance à la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'enfance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le document issu de ce Forum, l'appel pour une action accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour Une Afrique digne des enfants a été présenté à la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'enfance, en décembre 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	
Décision de Banjul				
Décision sur le Comité d'experts africains sur les droits et le bien-être de l'enfant DOC.EX.CL/233 (VII).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Etats membres : <ul style="list-style-type: none"> - ratifier la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en tant que question prioritaire. - 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité africain 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commission de l'UA: <ul style="list-style-type: none"> - de renforcer de toute urgence le Secrétariat du Comité pour lui permettre de fonctionner pleinement et plus efficacement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le secrétaire a déjà été recruté; ▪ Les membres du Comité effectueront des missions de sensibilisation sur la ratification de la Charte. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales 	Les autres postes vacants de secrétaire seront publiés dans les meilleurs délais

Décision	Engagements	Activités entreprises	Département responsable	Observation
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commission de l'UA: <ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre une étude sur les mesures requises pour assurer la continuité des membres du Comité, y compris la possibilité de renouvellement de leur mandat pour un autre terme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Commission de l'UA et le Comité africain d'experts feront des propositions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires sociales ▪ Le Comité africain 	

INFRASTRUCTURE ET ENERGIE

Décisions: No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise)	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
<p>Assembly/AU/Dec. 148 (VIII)</p> <p>EX.CL/Dec.321 (X)</p> <p>Décision sur la première Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge des hydrocarbures (pétrole et gaz)</p>	<p>Promouvoir la coopération et la solidarité entre les Etats membres pour assurer un meilleur approvisionnement en produits pétroliers et renforcer leurs capacités en matière de gestion et de suivi des activités en amont et en aval du secteur des hydrocarbures en vue de maximiser les revenus des pays africains producteurs de pétrole et de gaz.</p>	<p>L'étude effectuée conjointement par l'UA et la BAD sur le Fonds africain du pétrole, qui s'est achevée en mai 2007 va dans ce sens. Un document d'orientation continental pour la coopération et la solidarité dans le secteur des hydrocarbures sera élaboré grâce à l'appui financier de la fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF).</p>		
	<p>Prendre les mesures nécessaires en vue de finaliser les études sur la création du Fonds africain du pétrole et de transmettre les documents y relatifs aux Etats membres.</p>	<p>Etude achevée en mai 2007; les documents seront envoyés aux Etats membres après leur validation par un atelier d'experts.</p>		
	<p>Elaborer des politiques et des stratégies pour le développement des énergies propres, nouvelles et renouvelables, en particulier les biocarburants comme solution alternative aux hydrocarbures.</p>	<p>Le premier séminaire de haut niveau sera organisé conjointement par l'UA, le Brésil et l'ONUDI sur les biocarburants au siège de la Commission de l'UA du 30 juillet au 1^{er} août 2007.</p>		

Décisions: No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement/ Mesure prise)	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	La Commission, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), la Commission africaine de l'énergie (AFREC), les Communautés économiques régionales, les Etats membres et les partenaires au développement, doit mettre en oeuvre le Plan d'action adopté.	Certaines activités ont démarré au titre du budget 2007.		
EX.CL/Dec.293 (IX) Décision sur la première Conférence des Ministres africains de l'énergie électrique	Les Etats membres doivent honorer leurs engagements d'accorder au secteur de l'énergie la priorité qu'il mérite dans les politiques de développement, avec un accent particulier sur les stratégies de réduction de la pauvreté.	En cours de mise en œuvre		
	La Commission, en collaboration avec les CER et autres partenaires, de prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de l'électrification.	La Commission veillera au suivi de la mise en œuvre et à la préparation du rapport.		
		Des activités ont démarré dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action à savoir, le document d'orientation continental, l'étude institutionnelle sur les projets phares, l'opérationnalisation de l'AFREC (lancement officiel le 22 octobre 2007), la création de la Commission africaine sur la fixation des normes en matière électrotechnique (AFSEC) dont l'Assemblée générale est prévue en novembre 2007		

Décisions: No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise)	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
<p><u>EX.CL/Dec.294 (IX)</u></p> <p>Décision sur le rapport de la première Conférence des Ministres africains du transport ferroviaire</p>	<p>1. Les Etats membres doivent honorer leurs engagements d'accorder, dans leurs politiques de développement, une plus grande priorité aux questions de transport, qui sont liées aux stratégies de réduction de la pauvreté.</p>	<p>Le Rapport de la Conférence ministérielle, y compris la Déclaration et Brazzaville et le Plan d'action ont été envoyés aux Etats membres et aux autres parties prenantes</p>		
		<p>La Commission veillera au suivi de la mise en œuvre et à la préparation de rapport.</p>		
	<p>2. La Commission, en collaboration avec les CER et autres partenaires, de prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action du transport ferroviaire.</p>	<p>Le Mémoire d'accord de coopération entre l'UA et l'Union internationale des Chemins de fer (UIC) a été signé</p>		
		<p>L'UA et l'UIC en collaboration avec le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud envisagent d'organiser conjointement une Conférence des professionnels des chemins de fer prévue en novembre 2007 à Johannesburg.</p>		<p>Cette Conférence discutera, entre autres, de l'harmonisation des normes techniques.</p>
		<p>Un document d'orientation et les termes de référence pour une étude pour la création d'un Fonds de développement des chemins de fer ont été élaborés.</p>		<p>Des dispositions techniques et logistiques sont en train d'être prises.</p>
				<p>Une étude sera entreprise au cours du deuxième semestre 2007.</p>

Décisions: No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise)	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
		Une étude préliminaire sur l'élaboration d'une vision sur le développement des chemins de fer pour l'Afrique à l'horizon 2025 a été effectuée.		Les résultats de cette étude préliminaire seront examinés à la Conférence des professionnels des chemins de fer prévue en Afrique du Sud.
EX.CL/Dec.295 (IX) Décision sur la Conférence des Ministres africains en charge du transport aérien	1. Les compagnies aériennes africaines doivent promouvoir leur coopération opérationnelle par la conclusion d'accords commerciaux et l'harmonisation des tarifs en vue de renforcer la connectivité des réseaux aériens intra-africains et de réduire les tarifs du transport aérien sur le continent.	Des consultations se tiennent régulièrement avec l'Association africaine des compagnies aériennes (AFRAA) sur les stratégies visant à encourager les compagnies aériennes africaines à renforcer leurs coopérations commerciales et opérationnelles en vue d'améliorer l'efficacité des services de transport aérien sur le continent.		L'AFRAA, lors de la troisième Conférence de l'UA des Ministres en charge du transport aérien tenue en mai 2007 à Addis-Abeba, a exhorté les pays africains à libéraliser leur marché du transport aérien dans le cadre d'une Stratégie d'amélioration du transport aérien sur le continent.
	2. Les Etats membres de créer un environnement favorable aux investissements transfrontaliers en vue de la création de compagnies aériennes africaines multinationales et/ou régionales.	La CUA encourage diverses initiatives en vue de la création des compagnies aériennes multinationales par exemple la Société de promotion d'une compagnie aérienne régionale – SPCAR et Air CEMAC.		Un rapport intérimaire sur l'initiative SPCAR a été présenté à la troisième Conférence de l'UA des Ministres en charge du transport aérien, en mai 2007 à Addis-Abeba.
	3. Les Etats membres à reconnaître la nécessité doivent renforcer la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) dont l'arrangement	D'autres réunions de consultations ont lieu avec le Bureau de la CAFAC et la troisième Conférence de l'UA des Ministres en charge du		Des progrès ont été enregistrés quant au paiement des contributions par les Etats membres de la CAFAC.

Décisions: No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise)	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	(CAFAC) dont l'arrangement provisoire avec l'OACI prend fin le 31 décembre 2006, et en conséquence, à s'acquitter intégralement et à temps de leurs contributions et de leurs arriérés dus à l'Organisation ;.	des Ministres en charge du transport aérien a réitéré son appel à tous les Etats membres de la CAFAC pour qu'ils paient leurs contributions.		Certains Etats membres ont détaché du personnel auprès du Secrétariat de la CAFAC. La situation concernant les arriérés est encore loin d'être satisfaisante.
	4. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et les partenaires de développement de doivent soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour la promotion de l'aviation civile en Afrique.	Les consultations sont en cours avec l'OACI, la CEA, la BAD et les CER sur la mise en œuvre du Plan d'action du transport aérien.		
Un Forum conjoint UA/OACI/ATAG/BM sur le transport aérien en Afrique a été organisé du 23 au 25 avril 2007 en vue de déterminer l'appui requis de la part des partenaires internationaux au développement de l'industrie du transport aérien en Afrique.				
		L'élaboration du Mémoire d'accord sur la coopération entre l'UA et l'OACI est à sa phase finale, dont la signature est prévue en janvier 2007.		
	5. La Commission et les Communautés économiques régionales (CER) doivent accélérer l'harmonisation des règles de concurrence en	La plupart des CER ont déjà adoptées les règles de concurrence et les mécanismes de mise en œuvre.		

Décisions: No & Titre	Décisions: Action Requise	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) Mesure prise)	Etat de mise en œuvre	Difficultés rencontrées
	règles de concurrence en matière de transport aérien.	La Commission de l'UA a mené des études sur l'harmonisation des règles de concurrence et sur le mécanisme de règlement des différends ainsi que sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro adoptée en 1999.		Des rapports sur l'étude préliminaire ont été présentés à la troisième Conférence de l'UA des Ministres en charge du transport aérien
		Une étude sur l'agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro a été présentée à la troisième Conférence de l'UA des Ministres en charge du transport aérien, qui a pris des décisions concernant les modalités à définir.		

ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

N° Décision	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
<p>Assembly/AU/Dec.135 (VIII) Décision relative au Sommet sur la sécurité alimentaire en Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production de brochures sur l'état de l'allocation de 10% du budget national au développement de l'agriculture; • Augmentation significative du nombre de pays ayant fait rapport sur l'état de l'allocation de ressources du budget national à l'agriculture; • Organisation de la réunion conjointe UA/NEPAD/CER et institutions chef de file sur la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ; • Organisation de la réunion sur la plate-forme de partenariat du PDDAA ; • Elaboration de projet de document cadre pour les institutions chef de file du PDDAA (1, 2, 3 et 4 en cours d'élaboration) ; • Organisation, en décembre, d'une réunion sur l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation du PDDAA en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD et de Système régional d'appui à l'analyse stratégique et du savoir (ReSAKSS) ; • Organisation de plusieurs réunions du Comité technique international (CTI) du Sommet sur la sécurité alimentaire en vue de l'élaboration d'un plan d'action à soumettre à la session des Ministres de l'agriculture prévue l'an prochain; • Finalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un marché commun africain des produits agricoles, qui sera validée au cours d'un atelier prévu en janvier; • Distribution du rapport du Programme africain pour le développement des semences et la biotechnologie (ASBP) aux Etats membres ; • Distribution de lettres d'information et de propositions d'ASBP aux bailleurs de fonds potentiels ; • Participation du point focal de l'UA sur l'ASBP à une réunion de formation des parties prenantes, tenue au siège de la FAO à Rome; 	<p>Faible réaction de la part des Etats membres concernant le questionnaire à remplir.</p> <p>Plusieurs ateliers consultatifs avec les partenaires sont prévus en vue de parvenir à un consensus avant l'adoption de ces projets de documents cadre.</p> <p>La traduction des documents dans les quatre langues de travail de l'UA a pris du temps.</p> <p>Les procédures administratives avec la FAO ont considérablement retardé l'impression des brochures.</p>

N° Décision	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation par la FAO de fonds au titre du démarrage du Projet de coopération technique (TCP) concernant ASBP; • Révision du budget du TCP; • Préparation de brochures sur l'ASBP; • Mission de sensibilisation effectuée dans les CER sur l'ASBP et sur l'organisation d'un prochain atelier consultatif sur les dispositions institutionnelles; • Recrutement d'un consultant par l'UA/FAO chargé d'élaborer des descriptifs de projets sur l'ASBP; • Réception de listes de la part des doyens des Etats membres de l'Union africaine désignés pour participer à l'atelier sur les dispositions institutionnelles; • Finalisation des lettres d'invitation aux participants à l'atelier sur les dispositions institutionnelles • Finalisation du Mémoire d'accord sur le transfert de fonds de la FAO à l'UA au titre de l'organisation de l'atelier consultatif sur les dispositions institutionnelles. 	<p>Vu les questions juridiques liées à la signature du Mémoire d'accord, un grand retard a été enregistré tant du côté de l'UA tant que de la FAO dans la finalisation de ce Mémoire d'accord.</p>
<p>Assembly/AU/Dec.134 (VIII) Décision sur le changement climatique et le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un comité directeur a été mis sur pied pour la préparation du programme de mise en œuvre de la Décision; - Les membres du Secrétariat conjoint de la CUA/BAD/CEA ont désigné chacun un point focal chargé de la mise en œuvre de la Décision; - Le Secrétariat conjoint a tenu plusieurs réunions consultatives à l'issue desquelles un Programme sur le climat au service du développement en Afrique (ClimDevAfrica) a été adopté, aux fins de mise en œuvre; - La première réunion du comité directeur a examiné le projet de Programme ClimDevAfrica et demandé qu'il soit révisé aux fins de financement; - Des consultants ont été recrutés par la BAD et la CEA en vue de l'élaboration d'un programme ClimDevAfrica plus facile à 	<p>Le processus de consultation a pris beaucoup de temps. Vu le rapport entre le changement climatique et le développement, il a été difficile de trouver des consultants compétents dans ce domaine. Par ailleurs, les partenaires de développement n'ont pas apporté au processus, le soutien que l'on attendait d'eux.</p>

N° Décision	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
	financer. Le processus est en cours et un projet de document est attendu pour fin décembre 2007.	
<p>Assembly/AU/Dec.137 (VIII) Décision sur la mise en œuvre de l'initiative muraille verte du Sahara</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de sensibilisation effectuées au Burkina Faso, au Tchad, à Djibouti, au Nigeria et au Sénégal ainsi qu'auprès des secrétariats de l'IGAD et du CILSS en vue de discuter des initiatives et des plans pour sa mise en œuvre aux niveaux national et sous-régional; - Ces pays et les CER se sont entendus sur la voie à suivre à savoir, que la Commission de l'UA doit diriger l'élaboration du projet de plan synergique et intégré de mise en œuvre; - Une réunion d'experts africains indépendants sélectionnés a été organisée à la Commission de l'UA du 17 au 21 septembre 2007, pour élaborer un projet de programme de mise en œuvre; - Le projet de programme est en cours d'évaluation. 	Insuffisance de ressources financières pour poursuivre les consultations;

AFFAIRES ECONOMIQUES

Décisions : No & Titre	Etat de mise en œuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) - Mesure prise)	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999 sur la révision du Traité d'Abuja relative à la rationalisation des CER	Une Commission a réalisé une étude sur la rationalisation des CER et l'a soumise aux CER et aux Etats membres, pour commentaires, avant peaufinement		
Assembly/AU/Dec.113 (VIII) Décision relative à l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres africains en charge de l'intégration (Doc.Ex.CL/282 (IX))	La conférence a été institutionnalisée et s'est réunie, en sa deuxième session, les 26 et 27 juillet 2007, à Kigali, au Rwanda.		
Ex.CL/Dec.120 (V) Décision sur le Programme de formation en matière d'intégration économique en Afrique	La deuxième édition a eu lieu d'août a septembre 2007, pour les Anglophones et d'octobre a novembre 2007, pour les francophones.		
Ex.CL.330 (X) Décision sur l'élaboration de la Charte africaine sur les statistiques [Doc.Ex.CL/308 (X)]	Le projet de Charte a été validé par une réunion des statisticiens qui s'était tenue du 4 au 6 juin 2007 au Rwanda. Ce projet a été soumis au Conseil exécutif, pour examen et à la Conférence, pour adoption. Une étude sur un mécanisme de mise en œuvre de la Charte et sur la création d'un fonds de l'UA pour le développement et l'harmonisation des statistiques est en cours.		
Ex.CL/Dec.333 (X) Décision sur le développement du Secteur privé [Doc.Ex.CL/302 (X)]	Le deuxième Forum UE-Afrique des hommes d'affaires a été organisé conjointement avec la Commission européenne les 21 et 22 juin 2007 à Accra (Ghana) et a été couronné de succès. Le résultat de ce Forum a été une Déclaration du secteur privé avec une série de recommandations à mettre en œuvre par des partenaires identifiés.		
Ex.CL/Dec.198 (VII) Décision sur le Dialogue Afrique-Europe [Doc.EX.CL/127 (V)]	Le deuxième Sommet Afrique-UE a eu lieu les 8 et 9 décembre 2007 à Lisbonne au Portugal. Le Sommet a adopté la Stratégie conjointe, le premier Plan d'action ainsi qu'une Déclaration. Il		

Décisions : No & Titre	Etat de mise en œuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) - Mesure prise	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
	a été précédé, le 31 octobre 2007 à Accra (Ghana) d'une réunion ministérielle de la Troïka et les 4 et 5 décembre 2007 à Sharm-El-Sheikh (Egypte) d'une réunion ministérielle conjointe préparatoire.		
Doc.EX.CL/255 (IX) Décision sur les sources alternatives de financement de l'union africaine	Des postes de consultants ont été annoncés, des candidatures ont été reçues et examinées et des candidats ont été retenus. Le contrat est en cours de finalisation et l'étude doit commencer en janvier 2008.		Le comité d'appel d'offres a accusé du retard. Toutefois, toutes les questions pendantes ont été traitées.
Assembly/AU/Dec.109 (VI) Etude de faisabilité sur la création d'une bourse panafricaine	La Commission a envoyé un questionnaire aux Etats membres et a effectué des missions dans un certain nombre de pays choisis. Les résultats de l'étude seront validés par des experts au cours d'un atelier prévu au deuxième trimestre de 2008.		
Assembly/AU/Dec.109 (VI) Etude de faisabilité sur la création d'un fonds panafricain pour le pétrole	Les études conjointes UA/BAD portent sur (i) l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les économies africaines, (ii) les perspectives du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique, et (iii) les mécanismes de mise en place et de fonctionnement du Fonds africain du pétrole sont en cours de finalisation.		
Ex.CL/Dec.242 (VIII) Décision sur le rapport intérimaire sur la création des institutions financières (Doc.EX.CL/217 (VIII))	Un comité conjoint Commission de l'Union africaine (CUA), Association des Banques centrales africaines (ABCA), a été mis sur pied pour accélérer la création de la Banque centrale africaine. Ce comité conjoint a tenu en novembre 2007 à Addis-Abeba une réunion à laquelle il a été décidé d'effectuer une étude en vue de l'élaboration du Plan d'action pour la création de la Banque centrale africaine. La Commission et les autorités libyennes sont convenues du Mémorandum d'entente pour la création d'un comité technique de la Banque		Difficultés financières. Les comités techniques seront effectivement mis sur pied en 2008 si les fonds requis sont approuvés au budget 2008.

Décisions : No & Titre	Etat de mise en œuvre		
	Mise en œuvre (Entièrement/ Partiellement) - Mesure prise)	Pas mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
	africaine d'investissement, le Mémorandum qui sera signé à une date devant être arrêtée. Les Mémorandums d'accord pour la Banque centrale africaine et le fonds monétaire africain sont en cours de finalisation par la Commission, les autorités nigérianes et camerounaises.		
Assembly/AU/Dec.78 (V) Décision sur l'évaluation des OMD	La Commission de l'Union africaine a participé à la nouvelle initiative du Secrétaire général de l'ONU, le Comité africain de pilotage sur les OMD et le groupe de travail sur l'examen des progrès réalisés dans la réalisation des OMD. Un rapport des réunions qui s'était tenue, a été préparé et sera soumis au COREP, au Conseil exécutif et au Sommet.		
EX.CL/Dec.242 (VIII) Décision sur le suivi des engagements pris par le G8	La Commission de l'Union africaine assure le suivi des engagements pris par le G8 au Forum africain sur le partenariat.		
Assembly/AU/Dec.73 (V) Décision sur l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres africains de l'Economie et des Finances		La Commission a reporté à 2008, la Conférence prévue en 2007 pour avoir le temps de mettre en œuvre la Décision prise par les Ministres de tenir conjointement la Conférence avec la CEA.	

COMMERCE ET INDUSTRIE

Décisions	Etat de mise en œuvre	Observations
<p>EX.CL/Dec.367 (XI) Décision sur l'état d'avancement des négociations des accords de partenariat économique (APE) avec l'union européenne</p>	<p>La Commission joue le rôle de plaider pour l'extension au-delà du 31 décembre 2007 la date limite pour la conclusion des négociations des APE.</p> <p>Différentes réunions ont été organisées par la Commission pour l'adoption d'une approche commune mais lors de la dernière réunion tenue à Bruxelles à l'intention des Experts et Ministres, les CER ont pris des différentes positions vis-à-vis de l'UE par rapport à la signature des APE.</p>	<p>Positions différentes des pays membres et des CER sur la conclusion des APE.</p> <p>Actions continues</p>
<p>EX.CL/Dec.359 (XI) Décision relative aux négociations de l'OMC</p>	<p>La Commission joue le rôle de plaider après la reprise des négociations.</p> <p>La Commission en tant que coordonnateur du groupe de négociations continue de chercher les voies et moyens pour s'assurer que la position commune africaine tient compte de la dimension développement</p>	<p>Actions continues</p>
<p>EX.CL/Dec.368 (X) Décision sur la gestion des ressources naturelles africaines</p>	<p>Une réunion sur gestion des ressources naturelles a été prévu se tenir à Addis-Abeba au mois de novembre 2007 mais n'a pas été réalisée faute de financement</p>	<p>Non exécuté faute de financement La réunion sur les ressources naturelles se tiendra en 2008.</p>

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Rapport sur la Mise en oeuvre des Precedentes Decisions du Conseil Executif et de la Conference

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3159>

Downloaded from African Union Common Repository